

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf et le trente mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre RABUEL, Maire de la Commune.

Étaient présents : Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE, Jean-Bernard VOGIEN.

Absents excusés : : Pascale CHONÉ ; Jacques COLIN, pouvoir donné à Éric PERROTEZ

Secrétaire de séance Marie-Thérèse CREPIN-NICOLAS, secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h 35.

**01.09**

### Taux des quatre taxes

Monsieur le Maire précise que ce vote doit être fait chaque année avant le vote du budget.

Les taux 2008 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 3.28 %

Foncier bâti : 4.29 %

Foncier non bâti : 10,18 %

Taxe professionnelle : 6,47 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour et une voix contre :

➤ d'augmenter les taux des quatre taxes de 10 % pour l'année 2009, soit :

Taxe d'habitation : 3.61 %

Foncier bâti : 4.72 %

Foncier non bâti : 11,20 %

Taxe professionnelle : 7,12%

➤ d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**02.09**

### Comptes administratifs 2008 Commune et budget assainissement

Dressés par M. Jean-Pierre RABUEL et présentés par M. Éric PERROTEZ

1) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	6 768,27	0,00	113,20	0,00	6 881,47
Opérations de l'exercice	0,00	891,00	891,00	2 191,26	891,00	3 082,26
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>7 659,27</b>	<b>891,00</b>	<b>2 304,46</b>	<b>891,00</b>	<b>9 963,73</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>7 659,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 413,26</b>	<b>0,00</b>	<b>9 072,73</b>

2) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 – Conseillers votants : 8

Conseillers convoqués le 20 mars 2009 / Date d'affichage le 1<sup>er</sup> avril 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 1<sup>er</sup> avril 2009

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	21 565,82	0,00	66 458,21	0,00	88 024,03
Opérations de l'exercice	83 984,08	8 710,79	42 904,33	57 646,13	126 888,41	66 356,92
<b>Totaux</b>	<b>83 984,08</b>	<b>30 276,61</b>	<b>42 904,33</b>	<b>124 104,34</b>	<b>126 888,41</b>	<b>154 380,95</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>53 707,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 200,01</b>	<b>0,00</b>	<b>27 492,54</b>

3) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4) Vote à 6 voix pour et une abstention les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

03/09

## Affectation du résultat de l'exercice 2008: Budgets assainissement et commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.ÉRIC PERROTEZ, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 présente les résultats suivants

Fonctionnement : excédent 1 413,26 €

Investissement : excédent 9 159,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/08</b>	1 413,26
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	0.00
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 413,26
Total affecté au c/1068	0.00
<b>Déficit Global Cumulé au 31/12/08</b>	0.00
Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, budget commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 présente les résultats suivants

Fonctionnement : excédent 81 200,01€

Investissement : déficit 53 707,47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 – Conseillers votants : 8

Conseillers convoqués le 20 mars 2009 / Date d'affichage le 1<sup>er</sup> avril 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 1<sup>er</sup> avril 2009

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

<b>Excédent global cumulé au 31/12/08</b>	81 200,01
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	53 707,47
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	27 492,54
Total affecté au c/1068	0.00
<b>Déficit Global Cumulé au 31/12/08</b>	0.00
Déficit à reporter (ligne 002)	

Nombre de suffrages exprimés : 8 Votes : Pour : 8

04/09

## Budgets primitifs assainissement et commune

### Budget assainissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	7 659,27	0,00	1 413,26	0,00	9 072,53
Opérations de l'exercice	10 059,27	2 400,00	4 113,26	2 700,00	14 172,53	5 100,00
<b>Totaux</b>	<b>10 059,27</b>	<b>10 059,27</b>	<b>4 113,26</b>	<b>4 113,26</b>	<b>14 172,53</b>	<b>14 172,53</b>

Nombre de suffrages exprimés : 8- Votes : Pour : 8

### Budget commune

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	53 707,47		0,00	27 492,54	53 707,47	27 492,54
Opérations de l'exercice	35 342,65	35 342,65	84 289,54	56 797,00	119 632,19	92 139,65
Affectation résultat		53 707,47				53 707,47
<b>Totaux</b>	<b>89 050,12</b>	<b>89 050,12</b>	<b>84 289,54</b>	<b>84 289,54</b>	<b>173 339,66</b>	<b>173 339,66</b>

Nombre de suffrages exprimés : Votes : 8 Pour : 8

Le Conseil vote, en outre, à l'unanimité, une subvention de 50 € pour l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles des Bassins de Neuves-Maisons et Vézelize.

05/09

## Groupama : encaissement de deux chèques

Le Maire informe que les travaux de réfection du calvaire endommagé en 2008 par la faucheuse, sont terminés.

La mairie a reçu deux chèques de Groupama en remboursement de la facture de Macaire.

Le montant des deux chèques couvre la totalité de la facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les chèques de 231,30 € et 1 806,50 € de Groupama.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 – Conseillers votants : 8

Conseillers convoqués le 20 mars 2009 / Date d'affichage le 1<sup>er</sup> avril 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 1<sup>er</sup> avril 2009

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

06/09

## Commune d'Étreval : extension du réseau d'éclairage public de Villars

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Mairie d'Étreval informant qu'un projet d'extension du réseau d'éclairage sur l'Écart de Villars est à l'étude.

La Mairie d'Étreval propose de se raccorder sur le réseau existant à cet endroit, situé sur la commune de Chaouilley, avec contrepartie financière (remboursement des consommations réelles).

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et deux contre,

- Accepte le projet d'extension
- Demande à signer une convention avec la Commune d'Étreval,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

07/09

## Couverture incendie de Villars

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 08/01/2009 du SDIS, nous indiquant que la couverture incendie est insuffisante sur certains secteurs de la commune (bâtiments agricoles).

Elle est insuffisante à Villars.

Nous avons convenu, lors d'un précédent Conseil, de créer une réserve incendie à Villars. Cette réserve est prévue au budget 2009.

La couverture incendie, hors Villars, est assurée pour les habitations.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Reconduit le projet de réserve incendie à Villars
- Décide de réfléchir à la protection incendie des bâtiments agricoles pour 2010,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

08/09

## Validité de la DCM 35/08

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier recommandé reçu le 28/11/08 de la Préfecture signalant que la délibération autorisant le Maire à signer les Marchés Publics n'est pas valable.

Le Conseil Municipal devait spécifier le type de marchés que le Maire est autorisé à signer (marchés formalisés ou marchés à procédure adaptée).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Dit que la délibération 35-08 est légale à ce jour conformément à l'article L2122-22, Paragraphe 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

09/09

## Projet de salle communale

Le premier adjoint présente le projet de salle de réunion à l'assemblée.

Cette salle de réunion est prévue à l'emplacement d'une partie du grenier de la mairie, au-dessus de la salle de la mairie.

L'achat des matériaux est pris en charge par la commune, les travaux seront essentiellement réalisés par des bénévoles.

Le montant des travaux est prévu au budget 2009.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- accepte le projet de salle de réunion,
- dit que les montants des travaux ont été inscrits au BP 2009
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 – Conseillers votants : 8

Conseillers convoqués le 20 mars 2009 / Date d'affichage le 1<sup>er</sup> avril 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 1<sup>er</sup> avril 2009

---

---

# Commune de Chaouilley

---

---

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

10/09

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

**Nettoyage du ruisseau « Le Tabourin »**

Le nettoyage des rives doit être fait par les riverains (ôter les branches et les arbres tombés dans le cours d'eau).

Une partie du ruisseau a été nettoyée par les riverains.

Les rives à nettoyer seront vues par les membres du Conseil. Un avis sera envoyé aux riverains.

**Communauté de communes : projet de grande salle**

Le Conseil dit qu'il n'y a pas de terrain suffisamment grand pour installer la grande salle sur le territoire de la commune.

**Achat à prévoir**

Il faut acheter deux échelles pour les clochers : une petite de 2,50 m et une de 3,50m

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h.

Fait les jours, mois et ans susnommés  
Le Maire, Jean-Pierre RABUEL (pour affichage)  
Ont signé les élus présents ( pour registre)